



Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2009
(Du 3 mai 2010)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2009, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	259'779'774.83
	Total des revenus	262'093'316.66
	Excédent de revenus	<u>2'313'541.83</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	15'130'722.57
	Total des recettes	2'051'508.45
	Investissements nets	<u>13'079'214.12</u>
	./. Amortissements	20'990'327.11
	Solde reporté au bilan	<u>-7'911'112.99</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2009 est approuvée.

Neuchâtel, le 3 mai 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Blaise Péquignot

Le secrétaire,

Sylvain Brossin